



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

de l'association ORS-CREAI Normandie

1. Présentation

L'association ORS-CREAI Normandie est née de la fusion de l'Observatoire régional de la Santé et du Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Elle propose et dispense des formations aux professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social, aux bénévoles et aux professionnels du champ de la politique de la ville, dans le cadre de la formation continue, en inter ou en intra structures.

L'ORS-CREAI Normandie réalise des actions d'animation et des études pour les organismes gestionnaires du secteur, les collectivités publiques ou les autorités administratives.

Le siège social de l'association ORS-CREAI Normandie est situé à l'Espace Robert Schuman, 3 Place de l'Europe, 14200 Hérouville Saint Clair.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'offre de service de l'ORS-CREAI Normandie relevant du champ de la formation continue ou dans le cadre du centre de formation.

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve et par l'organisme gestionnaire, l'établissement ou le service, ainsi que l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.

3. Formations intra structures

Les dispositions du présent article s'appliquent aux formations développées sur mesure et exécutées dans les locaux du commanditaire, dans des locaux mis à disposition par ceux-ci, ou dans les locaux de l'ORS-CREAI Normandie.

3.1. Conditions financières

Le règlement est à effectuer sur facturation, après la réalisation de l'action de formation, par chèque bancaire ou par virement. Seules les journées de formation effectivement réalisées sont facturées. Les formations longues réalisées sur plusieurs exercices donnent lieu à une facture pour chacun des exercices réalisés.

3.2. Réalisation

Les dates d'intervention sont fixées d'un commun accord entre le commanditaire et l'ORS-CREAI Normandie. L'ORS-CREAI Normandie fournit aux stagiaires sous un format papier ou dématérialisé les supports de formation.

Les stagiaires restent liés à leur entreprise et rémunérés par celle-ci pendant la formation. Ils restent soumis à la réglementation des accidents au titre de leur activité principale suivant les textes législatifs en vigueur.

4. Formations inter-structures

Les dispositions du présent article s'appliquent aux formations longues ou courtes proposées aux catalogues et ouvertes à une pluralité de structures, dispensées dans les locaux de l'ORS-CREAI Normandie ou dans une salle réservée par l'ORS-CREAI Normandie.

4.1. Conditions financières

Le règlement est à effectuer sur facturation, après la réalisation de l'action de formation, par chèque bancaire ou par virement. En cas d'empêchement du stagiaire inscrit à la formation, sa structure d'appartenance a la possibilité de le remplacer par un autre professionnel de profil identique et ayant les mêmes besoins de formation jusqu'au jour de la formation et sans frais supplémentaire. Toutefois, en cas d'absence non signalée, l'ORS-CREAI Normandie pourra être amené à facturer à la structure d'appartenance un montant de 40 € au titre des frais administratifs.

4.2. Réalisation

L'ORS-CREAI Normandie fournit aux stagiaires sous un format papier ou dématérialisé les supports de formation. L'ORS-CREAI Normandie se réserve le droit d'annuler tout stage si toute circonstance indépendante de sa volonté l'y oblige, notamment en raison d'un nombre d'inscrits insuffisant. Les participants en seront informés 8 jours avant le démarrage et les frais d'inscription éventuellement déjà versés feront l'objet d'un remboursement. Les stagiaires restent liés à leur entreprise et rémunérés par celle-ci pendant la formation. Ils restent soumis à la réglementation des accidents au titre de leur activité principale suivant les textes législatifs en vigueur.

5. Dispositions communes à toutes les formations

5.1. Documents contractuels

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition comprenant notamment le contenu et le programme de la formation, ainsi que le coût envisagé. Après acceptation de cette proposition, l'ORS-CREAI Normandie établit une convention de formation. Le commanditaire s'engage à retourner cette convention signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants lorsqu'elle est spécifiquement demandée.

Chaque séance de formation fait l'objet d'un émargement. L'ORS-CREAI s'appuie sur celui-ci pour établir pour chaque participant une attestation de formation remise au commanditaire à l'issue de celle-ci.

5.2. Règlement par un OPCO

L'ORS-CREAI Normandie fait l'objet d'un référencement sur DataDock. L'existence du référencement est signifiée aux commanditaires par l'apposition du logo sur ses propositions de formation ou sur les plaquettes de formation. L'ORS-CREAI Normandie pourra communiquer sur demande du commanditaire son numéro de référencement. L'ORS-CREAI Normandie s'engage à communiquer aux commanditaires l'absence de référencement si celui-ci venait à être supprimé.

Si le commanditaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au commanditaire.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le commanditaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5.3. Règlement et facturation

Tous les prix sont indiqués en euros. L'ORS-CREAI Normandie n'est pas assujéti à la TVA.

Les factures sont payables en euros, dans les 30 jours suivants la date de la facture, sans escompte, par chèque bancaire (à l'ordre de l'ORS-CREAI Normandie) ou par virement bancaire (le RIB/IBAN de l'ORS-CREAI est disponible sur demande).

5.4. Responsabilité

L'ORS-CREAI Normandie pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le commanditaire et résultant de l'exécution des actions de formation. Mais il ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects subi par le commanditaire, tels que la perte de données ou de fichiers, un manque à gagner ou l'atteinte à la réputation ou à l'image.

L'ORS-CREAI Normandie ne saurait pas être non plus responsable d'un dommage issu de l'inexécution de la convention de formation résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'ORS-CREAI Normandie, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant à l'ORS-CREAI Normandie.

5.5. Informatique et libertés

Dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 juin 2018, l'ORS-CREAI Normandie s'engage à protéger les informations à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution et pour l'organisation de ses actions de formation, conformément à sa politique de protection des données personnelles. Le commanditaire et les stagiaires disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail (dpo@orscreainormandie.org) ou par courrier adressée à la Déléguée à la protection des données de l'ORS-CREAI Normandie.

5.6. Propriété intellectuelle

L'ORS-CREAI Normandie est propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de toute action chez le commanditaire.

- Pour les formations inter structures :

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive de l'ORS-CREAI Normandie et ne peuvent donc pas être cédés au commanditaire.

- Pour les formations intra structures :

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, l'ORS-CREAI Normandie pourra céder au commanditaire les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties. Dans tous les cas, l'ORS-CREAI Normandie devra être cité comme source de ces supports.

5.7. Confidentialité

Le commanditaire est informé que l'existence d'une action de formation et la nature des travaux réalisés dans l'exécution des commandes de formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'ORS-CREAI Normandie pour les besoins d'autres éventuelles commandes.

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont l'ORS-CREAI Normandie ou le commanditaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

5.8. Communication

Le commanditaire autorise expressément l'ORS-CREAI Normandie à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une formation et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents de communication, notamment sur son site Internet, dans des entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, dans le rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.9. Droit applicable et attribution de compétences

Les présentes conditions générales de vente et tous les rapports entre l'ORS-CREAI Normandie et ses commanditaires relèvent de la loi française.

Les parties s'engagent à rechercher des modalités de règlement amiable aux difficultés qui pourraient résulter de la présente convention. Les litiges ne pouvant être réglés par cette voie seront de la compétence du Tribunal d'instance ou de grande instance de Caen, suivant le montant du litige.